

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de SAINT-PARDOUX-LE-LAC s'est réuni le 06 septembre 2019 à 20 h sous la présidence de Vincent PEYRESBLANQUES, Maire.

Date de convocation : 08 août 2019

Membres : 35
Présents : 22
pouvoirs : 04
absents : 13
votants : 26
exprimés : 26
pour : 20
contre : 05
nul : 01
Abstention : 00

Secrétaire de Séance : Michel GRAPY

Présents : Vincent PEYRESBLANQUES, Laurent GUINARD, Daniel RILLER, Patrick AUVIN, Claire DU PUYTISON, Thierry HUBERT, Aurélie MARTIGNAC, Michel GRAPY, Eliane BARATAUD, William BAYLE, Jean-Michel LARDILLIER, Arlette BRUN, Joël DELATTRE, Jean-Michel COLIN, Emmanuelle MONTEIL, Yamina LELOUP, Sandrine PENOT, Roger VOISIN, Patrice LAPLAGNE, Bruno PELLEGRINI, Anne-Sophie COMPAIN, Angélique BOULESTEIX,

Absents : Paula ROBERTS (pouvoir à Jean-Michel LARDILLIER) André LAGORCE (pouvoir à Patrick AUVIN) Luc ASTEGIANO, Stéphane LEPETIT, Raphaël LABANOWSKI, Bertrand LE LOSTEC, Jérôme CROUZY, Gilles MABILLOT, Brigitte LAVALETTE, Hans HOLLANDERS (pouvoir Thierry HUBERT), Denis SIMONNEAU (pouvoir Patrice LAPLAGNE) Nathalie JORLAND, DELHOUME Eric,

délibération 2019-69

Objet : **Projet éolien sur la commune historique de Saint-Pardoux – signature d'une convention.**

Suite à l'intervention de Monsieur WAMBRE représentant la Société EOLISE en charge du projet éolien sur la commune historique de Saint-Pardoux et après présentation de l'avancé du projet, il y a lieu de se prononcer sur la poursuite des études.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir entendu les explications de la Sté EOLISE, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 20 voix pour, 5 voix contre, 1 voix nulle, décide la poursuite des études de faisabilité du projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

A Saint-Pardoux-Le-Lac, le 06 septembre 2019

Le Maire

Vincent PEYRESBLANQUES

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture Le 13 septembre 2019
Publié ou notifié le : 06 septembre 2019

